

# Actus de la confédé



N°21 - octobre 2022

## Sommaire

### CONSOMMATION

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Compte-rendu du secteur d'octobre | P2  |
| Journée d'étude énergie           | P4  |
| CP commun                         | P7  |
| Inclusion financière              | P9  |
| Consumag                          | P21 |
| Chronique conso                   | P22 |

### HABITAT

|   |     |
|---|-----|
| Compte-rendu du secteur d'octobre                                     | P23 |
| Circulaire journée nationale de lutte contre la précarité énergétique | P27 |

### FAMILLE

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Le PLFSS                          | P28 |
| Compte-rendu du secteur de juin   | P33 |
| Compte-rendu du secteur d'octobre | P36 |
| Enquête ENS                       | P39 |

### UD 69

|          |     |
|----------|-----|
| Affiches | P40 |
|----------|-----|

[www.la-csf.org/](http://www.la-csf.org/)

 [facebook.com/LaConfederationSyndicaledesFamilles](https://facebook.com/LaConfederationSyndicaledesFamilles)

 [twitter.com/la\\_csf](https://twitter.com/la_csf)

La Confédération Syndicale  
des Familles  
53, rue Riquet 75019 Paris  
Tél. : 01 44 89 86 80  
[contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

## SECTEUR CONSO DU 8 OCTOBRE 2022

Présents : Fatima Belkentaoui, Elsa Cohen, Solange Daunis, Philippe Koenig, Alain Lascary, Josiane Le Yondre, Linda Payet, Colin Riegger, Marie-Odile Thierry + Intervention de Nicolas Petit

Absents : Chérifha Belkane, Magali Bennet, Jean-Luc Hillion, Nicole Lebrun, Karima Messalti

### ORDRE DU JOUR RÉALISÉ

#### TOUR DE TABLE DES PRÉSENTS

Il s'agit de la première réunion en présentiel du secteur depuis le Congrès. Chaque participant se présente donc, ainsi que ses actions au sein de son UD avec les thèmes traités prioritairement et son actualité

#### DATES DES PROCHAINS SECTEURS:

Les dates des prochains secteurs sont les suivantes:

- Vendredi 9 Décembre 2022 (en visio)
- Jeudi 16 Mars 2023
- Jeudi 15 Juin 2023
- Samedi 7 Octobre 2023 (Assises le Vendredi 6 Octobre 2023)
- Jeudi 7 Décembre 2023

Le mode présentiel et/ou visio sera précisé au fil de l'eau en fonction de l'actualité sanitaire.

Une réflexion sur la possibilité de décentraliser un secteur dans l'année est entamée: peut-être celui du 15 Juin.

#### JOURNÉE D'ÉTUDE ÉNERGIE:

Un point est fait sur la journée d'étude énergie qui est prévue le 17 Novembre prochain.

Elle se déroulera en mode visio et présentiel.

Deux intervenants extérieurs interviendront; la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et l'ADEME.

Il est précisé qu'il s'agit bien d'une première étape pour comprendre le fonctionnement du marché de l'énergie et la constitution du prix de l'énergie et les alternatives pour produire de la ressource et diminuer l'impact financier sur les familles mais aussi les impacts sur l'environnement.

Il ne s'agit pas d'une journée d'où vont sortir toutes les solutions ou revendications mais bien une journée visant à améliorer notre compétence et notre expertise sur la

problématique énergie et sa complexité.

Une invitation formelle va être diffusée afin que les gens s'inscrivent et le secteur souhaite que les membres de la CSF siégeant en CCSPL puissent être invités également.

Enfin, il est demandé de pouvoir avoir une note sur les mesures claires du bouclier tarifaire soit faite afin d'y voir plus clair entre la réalité des mesures et les effets d'annonce qui entraînent la confusion dans l'esprit des gens.

#### THÈMES DES CONSOMAGS

Comme chaque année à la même période, une liste de thèmes de Consomags a été débattue et sera donc proposée pour améliorer la visibilité de La CSF.

Les thèmes arrêtés sont les suivants :

- le délai de carence dans les assurances
- les achats en ligne (notamment quand le siège social n'est pas en France)
- l'achat de véhicules d'occasion
- les panneaux solaires
- les pompes à chaleur
- comment monter un dossier de surendettement?
- la prise en charge des transports sanitaires
- le Nutriscore
- la potabilité de l'eau, la qualité de l'eau
- le prix de l'eau
- les propositions de publipostage : les arnaques !

D'autres thèmes seront proposés au vu de l'actualité et de nos sujets proposés antérieurement qui ne sont pas passés l'année dernière.

#### PROPOSITION FONDS NATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE (FNDS)

Une réponse à un appel à projet de ce fonds a été faite et pré-sélectionnée qui concerne le secteur puisqu'il s'agit d'accompagner les usagers du système de santé dans leurs réclamations et litiges en matière de santé.

Nous basant donc sur le socle que constituent déjà nos permanences conso/vie quotidienne où ce type de problème est traité, nous avons monté un projet. Une demande de 80 000 euros a été faite (maximum du montant disponible).

Si la pré-sélection se confirme, il faudra donc revoir le document de recueil des éléments d'activité et notam-

## SECTEUR CONSO DU 8 OCTOBRE 2022

ment être plus précis sur les litiges santé afin de remonter plus précisément les types de problèmes santé rencontrés par le public.

Dans ce cas, le secteur de Décembre devra donc travailler à affiner la demande de remontées en santé et prévoir un outil pour cela.

Affaire à suivre donc en fonction de la réponse à ce projet.

### GROUPE D'ÉCHANGES SUR LE SURENDETTEMENT

Proposition est faite de créer un groupe d'échanges entre les membres du réseau CSF siégeant dans les commissions de surendettement et les militants accompagnant les familles au long de la procédure de surendettement.

L'objectif est d'échanger sur les pratiques et compétences, les fonctionnements (différents d'un département à l'autre) et l'entraide entre militants sur ces sujets.

Il s'agit également, après les constats, de se mettre d'accord sur les besoins et attentes pour être encore plus efficaces sur l'accompagnement et surtout étoffer et être percutants sur nos revendications et plaidoyers.

Ce groupe déciderait de la périodicité de son mode de fonctionnement et serait chapeauté par un membre du secteur conso national.

Ce groupe est validé et sera lancé au début de l'année 2023 pour laisser passer la période chargée des élections HLM.

### ENQUÊTE ALIMENTATION/POUVOIR D'ACHAT

En repartant de l'enquête alimentation envoyée pendant la période Covid qui n'avait pas eu de retours significatifs; il est proposé de remodeler une enquête sur le sujet alimentation mais en le calquant au contexte actuel d'inflation et de pouvoir d'achat (tout en oubliant pas l'aspect nutritionnel).

La méthodologie choisie est la suivante: un groupe restreint est volontaire pour rédiger, à partir de l'enquête initiale, une proposition de texte d'enquête. IL sera ensuite soumis au secteur du 9 Décembre prochain pour modifications, ajouts ou remarques.

Le groupe est constitué comme suit : Lynda, Josiane, Colin et Elsa.

Il se réunira en visio-conférence pour préparer un écrit.

### CHRONIQUES CONSO/VIE QUOTIDIENNE

A la date du secteur du 8 Octobre; 5 chroniques sont déjà tournées et dans la boîte.

La première vient d'être montée et diffusée aux Assises et au secteur.

Les listes de thèmes et de candidats s'étoffent et, pour l'instant il y a déjà 4 thèmes identifiés clairement pour l'avenir:

- L'accompagnement des familles sur le surendettement (UD 90)
- Le groupement d'achats sur les fruits et légumes (UD 56)
- L'éveil aux écrans et numérique (UD 56)
- La prime rénov (UD 01)

D'autres UD ont fait savoir qu'elles réfléchissaient à des thèmes et manifesté leur intérêt pour l'exercice.

### PRÉSENTATION DE L'OUTIL PLATEFORME DE REMONTÉES DES ACTIVITÉS CONSO

Nicolas Petit, webmaster en charge de la création de cet outil, en présente la version finalisée.

L'outil va permettre de remplir les éléments d'activité conso/vie quotidienne au fil de l'eau et d'y revenir à chaque fois; cela constituera un gain de temps puis une praticité.

Quelques remarques et modifications sont intégrées; une petite formation pour les personnes en charge des remontées d'activité sera nécessaire avant le lancement de l'outil en Janvier prochain.

Une formation également pour Elsa sera proposée afin qu'elle puisse recevoir les données et soit en capacité de les traiter à son niveau avec ce nouvel outil.

### DIVERS

Une information est faite au secteur sur le point Médiation Consommation; Il y a eu une sollicitation d'Enedis pour que La CSF désigne son médiateur; La CSF pose ses exigences avant d'accepter.

Fin du secteur



**La CSF veut donner des clés  
de compréhension sur l'énergie....  
parce que comprendre,  
c'est déjà commencer  
à chercher des solutions  
et à les défendre !**



**Journée d'étude  
Hiver rude en perspective pour les familles**

Les prix de l'énergie, temporairement contenus par le bouclier tarifaire et atténués pour une partie des familles par l'élargissement du chèque énergie à 12 millions de foyers ne masqueront pas les difficultés à venir pour les familles. L'inflation est là, les ressources énergétiques s'épuisent, la situation géopolitique inquiète. Dans ce contexte, La CSF doit jouer son rôle d'accompagnement des familles dans leurs attentes et besoins, de porte-parole de leurs situations mais elle doit également apporter des éléments de compréhension et de connaissance du monde qui nous entoure... bref, jouer son rôle d'éducation populaire en donnant les clés de compréhension du fonctionnement et des enjeux du monde qui ont un impact direct et concret sur le quotidien des familles. C'est pourquoi le secteur Conso de La CSF propose une journée d'études et de compréhension des enjeux énergétiques ; connaître le contexte mondial et les liens de dépendance énergétique, comprendre comment est constitué le coût de l'énergie et réfléchir aux alternatives possibles puis à nos possibilités d'agir pour garantir une qualité légitime de vie à tous en intégrant le nécessaire engagement de chacun à contribuer à une maîtrise exigeante et citoyenne de l'énergie.

Cette journée d'études est programmée pour  
**le Jeudi 17 Novembre 2022**  
à La CSF à Paris et sera proposée en présentiel et,  
pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, en visio.

A très bientôt donc pour consolider notre expertise collective sur les questions énergétiques !

Bien amicalement,  
Elsa Cohen  
Secteur Conso



## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

### Journée d'étude Énergie

17 novembre 2022

*Animation: Colin Riegger/Elsa Cohen*

9 h 30 : Accueil

10 h : Rapide tour de table et intervention d'un représentant de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) sur les aspects constitution du prix et fonctionnement dans le contexte de marché mondialisé.  
Echanges avec et entre les participants

Pause repas

14 h : Intervention d'un représentant de l'ADEME (Agence de la Maîtrise de l'Énergie) sur les différents scénarios énergétiques, alternatives et perspectives.  
Échanges  
Réflexion collective : suites à donner à la journée, actions, rôle et marge de manoeuvre de La CSF.

16 h : Conclusion

## LIEU

La CSF – 53, rue Riquet – 75019 Paris

Tel : 01 44 89 86 80 – mail : [ecohen@la-csf.org](mailto:ecohen@la-csf.org) ou [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

Métro : **Ligne 7** station Riquet  
**Ligne 12** station Marx Dormoy  
**Ligne 2** station Stalingrad  
**RER E** station Rosa Parks



## Bulletin d'inscription Journée d'étude Énergie 17 novembre 2022

NOM : .....

Prénom : .....

UD/Section/UL : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

S'inscrit à la journée d'étude sur l'Énergie :  
Présentiel  Réservation du repas du midi   
Visio

*Si l'aller-retour en transport n'est pas possible dans la journée, privilégiez la visio.*

A : .....

Date : .....

Signature :

**A retourner à Elsa Cohen – [ecohen@la-csf.org](mailto:ecohen@la-csf.org)**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 OCTOBRE 2022

### Consultation de la commission de régulation de l'énergie (CRE) sur les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) **Front commun des associations de consommateurs et de la FNCCR pour préserver les TRVE**

Associations de consommateurs et de collectivités locales, nous prenons la parole pour alerter sur un projet de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) visant à accroître l'exposition des consommateurs et collectivités éligibles aux tarifs réglementés de l'électricité aux fluctuations fort risquées du marché de gros de l'électricité dans le seul but de faciliter le jeu de la concurrence.

La CRE a mis en consultation un projet de modification de la formule de calcul du tarif réglementé de vente de l'électricité. Elle propose une évolution de la méthode de calcul de la brique « coûts d'approvisionnement en énergie » des fournisseurs inacceptable, en ce qu'elle conduirait ces tarifs à s'éloigner encore davantage de ce que doit être leur mission première : protéger les consommateurs et autres clients éligibles à ces tarifs, dont les petites collectivités, d'une exposition trop grande à la volatilité des prix de gros de l'électricité.

Elle envisage ainsi de ne plus lisser sur deux années mais sur une seule le calcul du coût de l'approvisionnement en énergie. Ces évolutions, si elles devaient être adoptées, conduiraient mécaniquement à une plus grande « instabilité » des tarifs réglementés, qui deviendraient encore plus perméables qu'aujourd'hui aux fluctuations du marché.

Ce projet est contradictoire avec les déclarations gouvernementales appelant à des réformes protectrices du marché de gros de l'énergie. La parole politique se veut rassurante mais laisse les mains libres au régulateur qui lui déploie un agenda visant à exposer encore davantage les consommateurs au marché. La réforme proposée de la méthode de calcul du TRVE répond d'ailleurs assez exactement aux revendications présentées dans un Livre blanc de l'association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE) dans la perspective des dernières élections présidentielles. De fait, en page 5 ce livre blanc estimait que le tarif réglementé est « une véritable barrière pour le bon fonctionnement de la concurrence. A titre d'illustration, les TRVE ne prennent en compte l'évolution des coûts d'approvisionnement sur le marché qu'une seule fois par an, et avec un lissage sur deux ans. ». Le lissage sur deux ans était donc un obstacle à supprimer. Dans son projet la CRE répond ainsi parfaitement à cette demande des fournisseurs alternatifs : « Un raccourcissement de la période de lissage permettrait de réduire l'impact des TRVE sur la dynamique concurrentielle sur le marché de détail ».

La CRE cherche ainsi à prendre en compte les difficultés spécifiques de couverture marché des fournisseurs alternatifs. Ne produisant rien et étant souvent de très petites tailles, ces courtiers virtuels peinent à se couvrir et leur position sera facilitée s'ils devaient concurrencer un tarif réglementé basé sur un historique moins long.

**Associations de consommateurs et de collectivités locales nous demandons à la CRE de renoncer à ce projet de refonte du calcul. Alors que de nombreux acteurs - et certains d'entre eux en sont d'ailleurs persuadés depuis longtemps - reconnaissent le rôle particulièrement salvateur d'une réglementation des tarifs dans le contexte actuel, il semblerait assez paradoxal de faire mine de reconnaître l'intérêt de ce « garde-fou », tout en cherchant par un mécanisme plutôt « obscur » pour le grand public à le dénaturer complètement.**

L'Autorité de la concurrence dans son avis sur les tarifs de l'électricité de 2021, avait d'ailleurs insisté « sur l'importance que la question des TRV ne soit plus cantonnée à un débat d'experts et [avait invité] à un débat public éclairé sur le sujet. » Une consultation publique conduite sur quelques jours par le régulateur ne constitue en aucun cas ce que devrait être ce grand débat public, au vu de l'importance que revêt la question de la réglementation des tarifs dans le contexte actuel de crise du prix des énergies !

Dans cette perspective, et dans le cadre d'une remise à plat du marché de l'énergie, nous demandons à l'Etat de poursuivre ses négociations au niveau de l'Union européenne pour assurer une meilleure protection des consommateurs, des collectivités locales et des services publics qu'elles organisent. A cet effet, il s'agirait notamment de viser une remise en cause du principe de contestabilité des tarifs réglementés afin que ces derniers reflètent la vérité des coûts de l'opérateur historique.

#### Liste des signataires

##### Associations de consommateurs :

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur), AFOC (Association force ouvrière consommateurs), AUE (Association des utilisateurs d'électricité), CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie), CNAFAL (Conseil national de associations familiales laïques), CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques), CNL (Confédération nationale du logement), CSF (Confédération syndicale des familles), Familles de France, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, ORGECO Grand Paris (Organisation générale des consommateurs), UFC Que choisir.

##### Association de collectivités :

FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Contact presse : FNCCR/Alexandre ALLION - 06.26.41.64.91 - [a.allion@fnccr.asso.fr](mailto:a.allion@fnccr.asso.fr)

##### Contacts mobilisation :

- CLCV/François CARLIER : [f.carlier@clcv.org](mailto:f.carlier@clcv.org)
- FNCCR/Violaine LANNEAU : [v.lanneau@fnccr.asso.fr](mailto:v.lanneau@fnccr.asso.fr)
- CNAFAL/Françoise THIÉBAULT : [asso@aflparis.org](mailto:asso@aflparis.org)

# Manifeste pour une inclusion financière universelle



RECOMMANDATIONS

16

Un accès aux moyens de paiement et aux services bancaires indispensables.

Coordination :



ENSEMBLE  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL



EMMAUS  
NE PAS RUDIR  
TOUJOURS AGIR



APF  
France  
handicap



U.F.  
Que  
Choisir

Avec la coopération de :



Familiales  
rurales



CSF



# 1

## Donner accès aux moyens de paiement pour tous

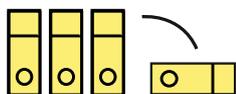


### Témoignage

*« Avoir de l'argent liquide, ça nous fait du bien. On peut faire des choses. On se sent plus libre.*

*Maintenant c'est très compliqué. Il y a des magasins qui ne prennent pas la carte, d'autres qui ne la prennent pas en dessous de 10, 15 ou 20 euros... alors quand on a juste besoin d'un paquet de pâtes ou d'une petite chose, on est obligé d'acheter d'autres choses dont on n'a pas besoin pour pouvoir payer par carte. Et quand on veut juste boire un café à 1 euro, eh bien on ne peut pas. »*

Personne accompagnée au Secours Catholique, à propos de la carte ADA



**Chaque année, un quart des procédures de droit au compte (jusqu'à 34 % en 2019) ne donnent finalement pas lieu à l'ouverture d'un compte.**

Rapport de la Cour des Comptes 2021

## Constat

Disposer d'un compte bancaire est fondamental tant pour percevoir son salaire, que régler ses factures ou encore recevoir ses allocations ou ses remboursements. Or, de nombreuses personnes rencontrent toujours des difficultés pour y avoir accès. Dans son rapport de 2021 sur les politiques publiques en faveur de l'inclusion bancaire, la Cour des Comptes souligne le manque d'implication de certains établissements de crédit et un accès entravé pour des publics en difficulté. C'est le cas des personnes dont le compte a été clôturé, des demandeurs d'asile, ou des personnes âgées face à la dématérialisation...



### 68 %

des Français souhaitent que l'accès à un compte bancaire devienne un service public gratuit

Sondage YouGov/MoneyVox Juin 2021



1 600 distributeurs automatiques de billets fermés en 2020

Rapport de la Banque de France publié le 16 juillet 2021

## Propositions

- 1 **Créer un service bancaire universel en France gratuit**, pour toutes les personnes dépourvues d'un compte.
- 2 **Maintenir l'accès aux espèces** notamment dans les territoires isolés.
- 3 **Proposer des services bancaires non stigmatisants** à l'intention des plus fragiles en améliorant le contenu de l'offre spécifique clients fragiles, à travers notamment l'accès à une carte à autorisation « quasi systématique » qui permet les paiements de la vie de tous les jours (garage, pompe à essence, etc.).
- 4 **Fournir aux demandeurs d'asile une véritable carte de paiement** permettant des paiements auprès des commerçants pour lutter contre les atteintes à la dignité des personnes.
- 5 **Garantir l'accessibilité physique aux infrastructures des banques des personnes en situation de handicap** en adaptant les agences et les équipements.
- 6 **Lutter contre l'exclusion numérique** en veillant à ce que les banques fassent de « l'aller vers » pour rencontrer les publics éloignés du numérique. Imposer aux banques de proposer de manière systématique une alternative gratuite au numérique (courrier, démarche au guichet) et à former leurs salariés aux enjeux du passage au tout numérique.



## 2 Réformer la tarification pour la rendre plus juste



### Témoignages

« Je dirais qu'au maximum le 10 de chaque mois, oui je suis à découvert, donc j'achète à manger comment ? Bah j'achète pas à manger, ou en tout cas pas avec mon argent »

« L'engrenage de tout ça c'est qu'on commence à vous refuser des paiements parce que vous êtes à découvert, mais on vous prend des frais, du coup le découvert s'enchaîne, grossit, enfin c'est une chaîne sans fin. »

Cash Investigation France 2, « Nos très chères banques », diffusée le 4 février 2021

**100**  
milliards



investis par les banques  
dans les énergies fossiles  
(+22% en 2020)

Rapport Oxfam



**6,7** milliards d'euros  
C'est le montant estimé  
des frais d'incident bancaires facturés

Estimation UFC-Que Choisir 2018



**1 Français sur 2  
pense que les banquiers font  
passer leurs intérêts avant ceux  
de leurs clients**

Enquête Yougov, Moneyvox



**Des frais-sanctions  
particulièrement lucratifs  
pour les banques :  
une marge de  
**86 %**  
en moyenne**

Estimation UFC-Que Choisir 2018



## Constat

**La masse des frais d'incidents bancaires témoigne des déséquilibres du modèle tarifaire des banques dont sont victimes les personnes dont le compte tombe dans le rouge.** Alors que des syndicats de personnels bancaires ont rejoint le plaidoyer entamé depuis plus de 15 ans par nos associations, les récentes avancées obtenues pour les plus fragiles (offre client fragile, client identifié fragile) sont encore insuffisantes. Les engagements, lois, décrets et jurisprudences se sont succédés et sédimentés avec pour principal résultat l'illisibilité du dispositif d'ensemble, pour les consommateurs comme pour les conseillers bancaires. **Est en cause, avant tout, le manque de volonté politique des gouvernements successifs.**

Les pouvoirs publics doivent traiter le mal à l'une de ses racines. En effet, le niveau excessif des frais d'incidents est un des facteurs de basculement des personnes vers la fragilité. Au fil des ans, c'est un système de « solidarité inversée » qui s'est mis en place : les frais d'incidents compensent les marges quasi nulles des prêts immobiliers ou d'autres services bancaires sous-facturés. Il doit être changé en profondeur pour répondre aux enjeux sociaux, mais aussi environnementaux.

**Dans une société bancarisée devrait exister un service gratuit d'accès aux services bancaires minimum, de qualité, physique et de proximité.**

## Propositions

- 7 Réduire les frais d'incidents bancaires de l'ensemble des personnes, avec la mise en place d'un plafonnement pour tous et la réduction de chaque frais d'incident. Parallèlement, améliorer l'efficacité des dispositifs à l'intention des publics fragiles.**
- 8 Réformer le système économique des banques avec la mise en place d'une tarification responsable, apportant de vrais services aux consommateurs.**



### Témoignages

« Je suis bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) suite à une maladie. Cette allocation n'étant pas considérée comme revenu salarial dans le réseau bancaire, il m'était impossible de prétendre à un crédit. »

Secours Catholique - Caritas France

« Dans notre délégation, nous avons des soucis récurrents avec notre partenaire financier avec des interlocuteurs absents et/ou débordés. Les personnes accueillies en pâtissent car les dossiers mettent au minimum 5 à 6 semaines dans le meilleur des cas pour obtenir une réponse. Du coup, nos bénévoles ne veulent plus faire de demandes de microcrédits car ce manque de réactivité est complètement décalé par rapport à la réalité et à l'urgence des situations. Et pourtant, il y a de gros besoins de microcrédits avec tous les problèmes de mobilité rencontrés en milieu rural notamment. »

Secours Catholique - Caritas France



## Constat

Le microcrédit personnel permet de financer des projets pour faciliter le retour à l'emploi des personnes exclues du marché du travail et qui n'ont donc pas accès au crédit. Ce dispositif soutenu en partenariat par les banques et les associations doit être amplifié.

Or, certaines banques sont moins actives sur cet enjeu et un pilotage national entre tous les différents acteurs manque cruellement. La marginalisation du microcrédit au sein de certains établissements financiers engendre des disponibilités d'étude des dossiers plus faibles. Les dossiers microcrédits n'étant par ailleurs pas prioritaires pour les conseillers, les délais de traitement s'allongent et sont extrêmement pénalisants pour les bénéficiaires qui sont souvent dans l'urgence d'un besoin de financement.

Quel est l'impact du microcrédit personnel aujourd'hui ? De nombreux ménages réalisent successivement plusieurs microcrédits et n'arrivent jamais vers le crédit « classique » à la consommation. Ainsi nous nous interrogeons sur l'effet tremplin que le microcrédit est censé apporter. Par ailleurs, la vocation du microcrédit est celle du retour à l'emploi. C'est donc sur cette base qu'il faut mesurer son efficacité.



**21 357**  
**microcrédits**  
personnels accordés  
en 2021

Rapport OIB 2021

**Dans plus de 90% des cas,  
le microcrédit personnel  
finance une solution de mobilité.**

Rapport OIB 2021

**Montant maximum  
d'un microcrédit personnel :**  
**8 000 € et 3 297 € en moyenne**  
**Montant d'achat d'un véhicule  
électrique neuf : minimum 16 990 €**

L'achat de véhicules propres par les ménages en situation de fragilité est très difficile.

## Propositions

- 9 Favoriser l'accès au microcrédit personnel** avec la mise en place d'un pilotage national entre les parties prenantes comportant une déclinaison territoriale adaptée.
- 10 Favoriser l'accès au crédit des personnes en situation de handicap.**



## 4 Prévenir et éviter le surendettement



### Témoignage

*Caroline, Conseillère en Éducation Sociale et Familiale (CESF) à Familles Rurales, assure les suivis sociaux des personnes vulnérables, notamment sur la partie surendettement : « Il serait intéressant de coordonner plus efficacement les différents acteurs intervenant dans le champ social mais aussi bancaire et financier. Que chacun identifie et comprenne mieux les missions des autres permettrait un traitement plus rapide et efficient des demandes et des orientations. Cela faciliterait le travail de chacun et rendrait plus fluides les actions en faveur des publics défavorisés. Le besoin en accompagnement social est prégnant sur le territoire, les publics vulnérables ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches notamment d'accès aux droits. Notre objectif est d'être présent partout où les besoins existent, en étant mobiles afin de permettre aux personnes isolées, quelles que soient leurs problématiques de bénéficier d'informations, d'orientation et de suivi... La mise en place d'actions collectives, comme les Espaces France Services, sont un vecteur de lien social et de partage d'expériences formidables tant pour les participants que pour les intervenants. »*

Familles rurales



## 500

### Points Conseil Budget

Ministère de l'Economie et des Finances

## 2 379

### Espaces France Services

Ministère de la Cohésion des territoires



## Constat

Le banquier a un devoir de conseil et d'information vis-à-vis de son client, qui doit pouvoir s'engager en toute connaissance de cause. Les personnes sont toujours plus confrontées aux publicités vantant des formes de financement (mini-crédits, paiement en plusieurs fois, location) échappant à tout encadrement. Une mise à niveau de la réglementation est indispensable, comme il est nécessaire de favoriser l'éducation populaire.

Nous soulignons l'importance de l'accompagnement, par un conseil impartial mais aussi par **les dispositifs d'accueil inconditionnel de nos associations locales et des Points Conseil Budget**. L'accompagnement de ces

points conseil permet à moyen terme une amélioration de la situation financière et du reste à vivre, une diminution des dépenses/charges et une augmentation des ressources des bénéficiaires.

Nous souhaitons aussi mettre en lumière la nécessité de tenir compte de la situation de toutes les personnes, celles ne sachant pas lire ou pas compter, celles souffrant d'illectronisme, celles en situation de handicap ou celles placées sous main de justice, qui pour de multiples facteurs se retrouvent rapidement face à des dettes.

## Propositions



- 11 Mieux encadrer le crédit à la consommation**, en mettant fin aux passe-droits dont bénéficient les nouvelles formes de financement telles que les mini crédits, les paiements fractionnés et les locations de longue durée.
- 12 Réaffirmer le rôle du conseiller bancaire** qui doit être impartial et doit faire passer l'intérêt du client avant celui de la banque.
- 13 Renforcer le dispositif « Espaces France Services »** en créant un pilotage national du dispositif avec une équipe d'animation dédiée. Lancer une campagne nationale de communication grand public sur les Espaces France Services et articuler le dispositif avec les « Maisons France Services ».
- 14 Sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux budgétaires** en proposant des ateliers de sensibilisation au budget dès le collège, obligatoire pour toutes et tous, dès 12 ans.
- 15 Tenir compte de la situation de chaque personne**, en facilitant, quand cela est nécessaire, le dispositif de procuration à un tiers de confiance ou la suspension des crédits.



# 5

## Améliorer l'accès à l'épargne



### Témoignage

*Un homme de 38 ans percevait l'Allocation Adulte Handicapé (903,60 euros par mois) ainsi que le complément de ressources (179,31 euros par mois). Sa mère lui avait pris des parts sociales à la Caisse d'Épargne. Cela a généré 48,41 euros d'intérêts. A cause de ces intérêts perçus, son AAH a diminué après recalcul par la CAF et il a perdu le bénéfice du complément de ressources. À l'année, cela se traduit par une perte de plus de 2000 euros de ressources.*

Réseau APF France Handicap

## 33 % des Français estiment ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue sans aide extérieure.

Enquête sur l'éducation financière du grand public  
Banque de France - Educfi - CSA



### Constat

Les personnes en situation de handicap souhaitent épargner, mais parfois les quelques euros d'intérêts générés par leur épargne ont pour conséquence de diminuer le montant de leur allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de supprimer un complément d'allocation (complément de ressources (CR) ou majoration à la vie autonome (MVA).

Pour obtenir l'Allocation Adulte Handicapé à taux plein (environ 950 euros), les ressources du bénéficiaire doivent être inférieures à un plafond. Au-delà de ce plafond, le montant de l'AAH diminue.

Or, les revenus de l'épargne imposable à l'impôt sur le revenu sont pris en compte dans le calcul des ressources du bénéficiaire. Même d'un faible montant, ces intérêts peuvent avoir pour conséquence de diminuer le montant de l'Allocation Adulte Handicapé.

Cette baisse du montant de l'Allocation peut également avoir un impact sur le versement du complément de ressources (CR) et de la majoration pour la vie

autonome (MVA). En effet, ces deux aides financières, qui peuvent être versées en complément de l'AAH et se cumulent avec elle, sont attribuées uniquement si l'AAH est versée à taux plein, c'est-à-dire en intégralité à la personne (ou si elle est versée en complément d'un avantage vieillesse, invalidité, d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle ou d'une allocation supplémentaire d'invalidité).

Pour les nombreux bénéficiaires qui ne perçoivent que l'Allocation Adulte Handicapé, le fait de ne plus la percevoir à taux plein leur supprime le droit à la MVA ou au complément de ressources et ce même si l'Allocation Adulte Handicapé n'est diminuée que de quelques euros par mois.

## 58 % des Français ont des difficultés à comprendre la notion de taux d'intérêt.

Enquête sur l'éducation financière du grand public  
Banque de France - Educfi - CSA

**Les plus jeunes (18-34 ans) des Français sans aucun produit d'épargne témoignent moins massivement (56%) de problèmes financiers les empêchant de mettre de l'argent de côté.**

**17% d'entre eux répondent qu'ils « ne savent pas comment épargner » !**

OpinionWay pour Altaprofits, 2019

### Propositions



**16** Garantir l'accès à l'épargne pour les personnes en situation de handicap en instaurant un seuil pour la prise en compte des intérêts de l'épargne dans le calcul de l'Allocation Adulte Handicapé.

En 2011, trois associations et unions [Secours Catholique - Caritas France, Croix Rouge française et Union Nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)] publiaient **un manifeste pour l'inclusion bancaire des populations fragiles, et notamment pour la possibilité d'avoir accès à un compte bancaire et à tous les services y afférant**. 11 ans après, où en sommes-nous ? Six associations (Secours Catholique - Caritas France, Emmaüs France, APF France Handicap, UFC Que Choisir, Familles rurales et la Confédération Syndicale des familles) se sont réunies avec d'autres pour dresser l'état des lieux de la situation de l'inclusion financière dans ses différents composants : **l'accès aux moyens de paiement et l'inclusion bancaire**.

Depuis 11 ans, si des avancées ont été obtenues, beaucoup reste à faire. Les situations des personnes rencontrées par nos grands réseaux sont complexes, et nous constatons que ces mesures, qui ne s'adressent pas à l'ensemble des personnes, ne traitent pas des causes de la fragilité budgétaire et qu'il reste également de nombreux points à améliorer pour une inclusion bancaire de toutes et tous : personnes valides et handicapées, personnes exilées, mineurs non accompagnés, jeunes et en particulier les personnes à faible revenu, les personnes isolées. Il est important de considérer l'accès aux services bancaires et moyens de paiement **dans les différents territoires de l'Hexagone et d'outre-mer en regard des besoins des personnes**.

Ce manifeste se veut plus large qu'il y a onze ans. Nous faisons le constat que **l'inclusion financière regroupe de nombreux enjeux du quotidien des personnes vivant en France quelle que soit leur nationalité : le compte bancaire indispensable dans la société (pour percevoir ses revenus, payer ses factures, etc.) mais aussi l'accès au conseil pour le crédit et l'épargne ainsi que l'accès aux espèces, au microcrédit ou encore à l'éducation financière**.

Coordination :



Avec la coopération de :



**Des personnes vivant ces diverses situations ont été associées et nos propositions partent de leurs difficultés quotidiennes. Nous tenons à souligner le courage et le savoir-faire de tous ceux et toutes celles qui gèrent au quotidien l'ingérable : comment faire son budget quand on vit sous le seuil de pauvreté ?**

## Contacts

**Geneviève Colas** : genevieve.colas@secours-catholique.org - Tél. 06 71 00 69 90

**Thibaut Largeron** : tlargeron@emmaus-france.org - Tél. 06 80 30 28 64

**Matthieu Robin** : mrobin@quechoisir.org - Tél. 01 44 93 19 59

**Carole Salères** : carole.saleres@apf.asso.fr - Tél. 01 40 78 69 43



**POUR RETROUVER LE DOSSIER COMPLET,  
LE BON DE COMMANDE ET CETTE SYNTHÈSE  
VOUS POUVEZ VOUS CONNECTER A :**

<https://extranet.la-csf.org/spip.php?article1917>

<https://www.la-csf.org/preserver-trve/>

[https://twitter.com/la\\_csf](https://twitter.com/la_csf)

<https://www.facebook.com/LaConfederationSyndicaledesFamilles>

**RETROUVEZ LE DERNIER CONSOMAG  
RÉALISÉ PAR LA CSF :**

<https://www.inc-conso.fr/content/eau-potable-quels-sont-vos-droits-avec-la-csf>



<https://www.la-csf.org/podcasts-conso/>

## SECTEUR HABITAT DU 8 OCTOBRE 2022

1/4

### TOUR DE TABLE :

Camille GIRAUDET a décidé de quitter la CSF nationale pour rejoindre l'URIF. Elodie FUMET nous a rejoint.

Paul ABLITZER responsable du secteur habitat (UD 34) - Anne marie FEVRIER (UD 60) – Fiorameto RAMETTA (UD 31) – Danielle DUVALET (UD 87) – Jean-Pierre OTTAVIANI (UD 69) – Andrée MINGUET en remplacement de Anne-Marie BODIN (UD 79) – Dominique LEBLANC (UD 67) – Mawaheb MOUEHLI (UD 75) – FILOMIN Claude (UD 97) – Fari SALIMY (UD 44) – Hassan DJAMAIDE (UD 21) – Yvan NOSBE (CSF 34 invité) – Grégoire BALLAST (UD 67) – Dominique LEBLANC (Udaf 67).

### DOSSIER EN COURS

- Campagne HLM 2022
- Mandats et délégations
- Question énergétiques

### RENCONTRES MINISTRE ET RETOUR CONGRES HLM

Présentation du parcours du Ministre du logement, qui a été Maire de Clichy Montfermeil. Nous l'avons rencontré en audition au ministère du logement. Paule avait un empêchement, Jean Pierre OTTAVIANI l'a remplacé. Le ministre a rencontré l'ensemble des associations des locataires mais nous n'avons eu aucune annonce.

Nous avons également rencontré le Ministre lors du Congrès HLM. Il nous informé qu'il ne pouvait rien décider. Il écoute et maîtrise le sujet du logement. Il a la culture des quartiers populaires.

La CSF a rencontré l'USH en amont du congrès pour entendre ses priorités et les préoccupations dont le ministère du logement lui fait part. L'USH a comme priorité de sauver la trésorerie des bailleurs, il apparaît que le ministère cherche à créer de l'offre dans le patrimoine social en cherchant à renforcer le départ des locataires en place, de manière incitative (parcours résidentiel) ou coercitive (Sur loyer, sous occupation ...). Le maintien des APL en cas d'impayés fait partie des propositions qui fait consensus entre les associations et l'Union sociale pour l'Habitat.

Le Ministre se présente comme le ministre du parcours résidentiel. De fait, cela soulève des inquiétudes sur le

droit au maintien. Un risque existe d'agir sur la demande pour compenser le déficit de l'offre et la baisse du turnover au sein du patrimoine HLM (le taux de rotation serait en moyenne de 3,5 %). Le secteur rappelle que le prix de l'accès au parc privé est trop cher et rend de fait les habitants captifs du patrimoine social. A ce titre, le secteur HUC rappelle son mandat de contribuer par tout moyen politique de défendre et renforcer le maintien dans les lieux.

La gestion en flux des attributions peut être la prochaine grande réforme du mouvement HLM. Cela impacte le travail des réservataires (mairie, préfecture, action logement, bailleur). Jusqu'ici le logement était attribué à un réservataire durant toute la durée de la convention. La gestion en flux casse la notion de convention puisqu'un logement peut appartenir à différents réservataires lors de la remise en location en fonction des quotas annuels dévolus aux réservataires. Action logement veut récupérer le plus gros flux en raison du fait qu'il y a plus de rotation sur son parc réservé. Le pendant c'est l'adaptation du loyer au public. Le logement peut changer de catégorie (PLAI, PLS etc..).

L'UD de Paris (SLC/CSF) s'est prononcé contre l'expérimentation des loyers au sein des conventions d'utilité sociale. Le Secteur rappelle qu'il avait condamné la Réorganisation des loyers « militée » issus de la loi égalité et citoyenneté en raison de ses manques de moyens et non pas ses objectifs qui cherchaient à rééquilibrer les territoires en cassant les effets de spécialisations par le niveau des loyers.

Le manque de moyen accordé à cette politique conduit à faire peser le financement de cette politique sur les derniers entrants du parc social et donc renforcer l'augmentation des loyers des uns pour financer la baisse de loyers des autres logements (notamment les plus récents). Par observation nous constatons qu'Action logement est un acteur de la mixité sociale même s'il désire le contingent le plus important.

### Décision :

Le secteur demande une formation sur la fixation des loyers et la question des attributions.

Il serait intéressant d'organiser des rencontres avec les collectivités et de faire partager l'information sur les possibilités d'être relogés par le 1 %.

## SECTEUR HABITAT DU 8 OCTOBRE 2022

# 2/4

L'employeur peut appuyer une demande notamment en cas de mutation professionnelle.

Il faut rappeler nos valeurs et notamment la question du droit au maintien dans les lieux et la vocation généraliste du logement social.

Nous sommes en désaccord avec les associations caritatives sur cette question qui priorise la question de l'urgence sociale par rapport à la question de mixité sur les territoires. Nous allons avoir des problèmes aussi avec la politique du logement d'abord et la question du super PLAI. Le ministre se plaint que le super PLAI n'a pas été utilisé pour justifier la non dépense total des fonds alloués au FNAP (Fonds National des Aides à la Pierre). La CSF lui a répondu qu'elle revendiquait que les Aides à la Pierre soient fléchées à nouveau vers les logements de la catégorie PLUS comme cela fut le cas jusqu'en 2016. Pour mémoire, le patrimoine HLM est composé à plus de 80% de logement en catégorie (PLUS). Or, aujourd'hui, l'aide à la pierre ne va plus sur cette catégorie. Cela a un impact direct sur le niveau des loyers des productions récentes.

Il serait intéressant de se rapprocher des réservataires pour avoir leur point de vue sur les attributions des logements pour les PLAI. Les bailleurs nous disent que ce n'est pas rentable de faire du PLAI, le modèle n'est pas équilibré (il suffirait de renforcer l'Aide à la pierre pour atteindre l'équilibre, le but d'un bailleur ne doit pas être de renforcer sa trésorerie pour compenser le désengagement financiers de l'Etat, sinon nous basculons dans une logique de rentabilité qui détourne de la mission originelle du bailleur social). Beaucoup de bailleurs refusent des candidatures de personnes qui disposent des minimas sociaux. Or, ce sont eux qui correspondent au plafond PLAI.

Le Conseil Social organisé par l'USH a produit un rapport sur la VEFA. Cela avait été communiqué. Nous pourrions retravailler dessus sur le groupe privé, sans exclure le reste du secteur habitat.

Le Congrès HLM était de qualité. Peu de retours dans la presse nationale. La mise en chahut programmée n'a pas pu avoir lieu à cause de la grève des trains ; Isabelle Rey qui suivait les affaires du logement pour le journal Le Monde a pris sa retraite. Nous avons rencontré l'une de ses deux remplaçantes. Benoit a fait suivre son contact presse à Romain et Elodie.

C'est un animateur de collectif de locataires local Eric

BOISNAUD, qui nous a représenté au débat des associations de locataires au sujet des élections en plénière. Pour le secteur la représentation par un représentant local ou un permanent national doit se décider cas par cas en fonction du sujet et de la pertinence de la représentation.

### ELECTIONS HLM

Le budget de la communication de la campagne HLM a été multiplié par deux par l'État. Nous avons eu un accord pour avoir une campagne radio et de la presse locale. Si la représentation baisse cela aura un effet sur notre crédibilité. Certains bailleurs comprennent l'enjeu que représente les élections. A titre d'exemple, le Président d'un office public hlm à Montpellier va organiser une conférence de presse sur les élections et ainsi inciter les locataires à voter.

L'UD 67 a fait une vidéo. Il faut le mettre le site internet et la faire vivre. Toulouse a confectionné un tract qui se fixe sur les poignées de porte lors d'absence des locataires durant un porte à porte. Il faut respecter une charte graphique nationale et adapter les textes aux situations locales.

Nous devons porter durant le bilan des élections avec les pouvoirs publics la revendication que les élections soient organisées dans l'intégralité du patrimoine de l'EPL et non pas que sur des logements conventionnés. Ex : à Strasbourg ils ont travaillé sur un potager urbain sur un immeuble qui n'est pas conventionné.

Dans les EPL, il y a une voix délibérative si le règlement intérieur a prévu que la voix délibérative était possible sur la gestion.

Les coopératives HLM ont aussi un trou dans la raquette. Les représentants sont choisis par le bailleur selon le modèle coopératif, un homme, une voix. La problématique s'est posée sur le regroupement. Il y a des logiques d'évitement par les bailleurs quand ils doivent fusionner sur des territoires où il n'y a pas la même couleur politique.

Il y a un problème de répartition de la cagnotte PCL en l'absence d'élections. La date de 2026 permettrait de se caler sur les élections sur les autres bailleurs.

Nous devrions avoir un nombre de liste déposé supérieur à 2018 malgré les fusions d'organismes HLM durant ce dernier mandat.

## SECTEUR HABITAT DU 8 OCTOBRE 2022

# 3/4

### INFORMATION CONCERNANT L'URIF

L'URIF ne pourra déposer que trois listes (+1 liste Bati-gere Ile-de-France = info donnée après le secteur).

Trois autres listes dont I3F, 1001 vies et la Sablières n'ont pu être déposés faute de candidats. Cela représente 225000 logements dont le corps électoral sera imputé d'autant pour La CSF avec un impact fort sur sa représentation nationale puisque nos principaux concurrents y déposent des listes. Il y a une explication à demander. Le renouvellement des bénévoles nous impacte tous. Il y a un problème de gouvernance et c'est tout l'enjeu de la réforme des statuts car le national n'a pas vraiment de pouvoir.

C'est permettre aux statuts de donner au national de se doter d'outil pour régler en amont ce genre de problème.

#### Décision :

Le secteur souhaite que le CC soit interpellé sur la situation de l'URIF et les conséquences du non dépôt de plusieurs listes. Selon Fari Salimy, la CSF on n'a pas déposé de listes à Aiguillon ce qui est dommage car il y avait du monde à Nantes.

A l'UD de Paris, on dépose quatre listes. On a cinq administrateurs. Ils diffusent un tract et une profession de foi. Un diffuseur est mis à contribution mais cela coûte cher et une partie de la diffusion est assurée par les militants. La dépense des frais de campagne est prise en charge en grande partie par les bailleurs. Il est intéressant de participer aux commissions d'appel d'offre (proposition d'animer un visio sur le sujet).

JP OTTAVIANI annonce que les six associations attaqueront en justice la présence de l'Unli aux élections si les professions de foi ne font figurer que l'unli et pas familles de France, ce qui ne manquera pas d'être le cas car les professions de foi ont déjà été déposées auprès du bailleur.

Le secteur rappelle qu'il faut maintenir le lien avec l'ensemble des candidats qui sont sur la liste. Cela s'organise. Il faut s'assurer que les têtes de listes partagent nos valeurs car le siège de l'administrateur lui appartient, même en cas de rupture avec La CSF. Inversement au CCL, le siège appartient à l'association qui peut changer ses représentants qui tiennent des propos limites. C'est les associations locales qui ont le contact avec les locataires. La CSF de Paris les a mis à contribution. Il y a un courrier aux associations locales.

### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

#### Décision :

Le secteur interpelle le Bureau pour qu'Elodie et Romain traite du logement privé et public dans sa globalité.

Les permanents proposent de créer un point d'info toutes les trois semaines/un mois pour faire le tour d'un sujet en deux heures par visio. Il faudra identifier les sujets à traiter en priorité et les intervenants à solliciter si besoin sinon l'animation est assurée par les permanents. Nous pourrions avoir aussi besoin d'un point régulier sur l'actu juridique. Le secteur souhaite un abonnement AEF.

#### Suggestion :

Le secteur suggère aussi que le PCL pourrait financer un avocat. Mutualisation du PCL pour avoir un droit d'accès à un avocat pour intenter des actions en justice. Le débat pourrait être ouvert mais il ne peut pas être traité au secteur.

### PROJET DE PROTOCOLE AVEC ACTION LOGEMENT ET BOUCLIER TARIFAIRE

Ce projet de protocole s'articulera autour des axes suivants :

- Contribuer à la baisse des consommations d'énergie dans les logements par des apports techniques ou par des actes de gestion dédiés, ainsi que par une sensibilisation des locataires aux éco gestes.
- Acheter les énergies selon des modalités susceptibles d'en maîtriser les coûts.
- Accompagner concrètement les ménages les plus en difficultés pour faire face aux conséquences financières de ces augmentations.

**Remarque :** Il faut que les contrats de chauffage soient bien appliqués. Nous avons demandé qu'une lettre commune soit signée avec action logement et les associations sur la question du forfait charge.

Action logement considère que la 3<sup>ème</sup> ligne pose question et se montre favorable à une augmentation des loyers à la place.

Aujourd'hui, le niveau des loyers est élevé et s'ajoute maintenant le problème des charges.

Il aurait fallu avoir une vigilance notamment sur la fin du tarif réglementé.

## SECTEUR HABITAT DU 8 OCTOBRE 2022

# 4 / 4

En juin 2023, sur le gaz il y aura une fin du tarif réglementé. C'est une directive européenne.

Des immeubles chauffés à l'électricité en compteur collectif (parquet chauffant), il y a un trou dans la raquette qui sera comblé.

Il faut exiger de la transparence sur l'application du bouclier tarifaire par les bailleurs.

Le budget FSL doit être augmenté.

Le bouclier tarifaire, déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2023 pour l'électricité, sera reconduit en 2023. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement le 14 septembre 2022 dans sa conférence sur la situation énergétique.

- une augmentation moyenne des factures de l'ordre de 25 € par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz. L'augmentation serait d'environ 200 € par mois sans bouclier tarifaire ;
- une augmentation moyenne de l'ordre de 20 € par mois pour les ménages se chauffant à l'électricité, au lieu de 180 € sans bouclier tarifaire.

Il n'y a pas de rattrapage annoncé en 2024 à supporter par les ménages, le manque à gagner pour les énergéticiens devant être pris en charge par l'État. Par ailleurs, une aide pouvant aller jusqu'à 200 € est également prévue pour les Français se chauffant au fioul ou au bois.

### PRECARITE ENERGETIQUE ET FONDATION ABBE PIERRE

Une circulaire sera envoyée pour rappeler l'organisation d'évènements autour de la question de la précarité énergétique en France.

A Paris :

Forum des images, 2 Rue du cinéma, 75001 Paris

**Judi 23 novembre 2022 de 09h30 à 16h30**

Au programme :

- Comment faire face à l'augmentation durable des prix de l'énergie dans le logement ?
- Sommes-nous prêts à mettre en place une obligation de rénovation ?
- Lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, comment concilier rénovation performante et précarité ?

# JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE LE 24 NOVEMBRE 2022

Bonjour,

La prochaine Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique aura lieu le 24 novembre 2022 sur l'ensemble du territoire. <https://www.journee-precarite-energetique.fr/>

Comme l'année passée, cette grande journée de sensibilisation est coordonnée par la Fondation Abbé Pierre. Elle est pilotée par 20 associations impliquées dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique.

Cette journée se traduit par l'organisation d'événements locaux organisés par les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, et d'une campagne de sensibilisation nationale sur la rénovation et la lutte contre le mal-logement.

En 2021, plus de 140 événements se sont tenus dans toute la France organisés par tout type d'acteurs : associations spécialisées ; professionnels du secteur de la rénovation, du conseil et de l'accompagnement social ; artisans ; agences départementales ; collectivités territoriales ; entreprises engagées...

Sur décision favorable du Conseil confédéral, La CSF participe activement à cette manifestation et rejoint le comité national d'organisation de cette journée par l'intermédiaire de sa permanente, Elodie Fumet.

A ce titre, il vous est proposé de soutenir cet événement et valoriser les actions de La CSF sur cette question.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, l'association SOLIHA est un acteur incontournable puisqu'elle accompagne des milliers de ménages dans la recherche de financements pour améliorer la qualité de leur logement et réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Nous vous recommandons donc de vous rapprocher d'elle afin de connaître les initiatives locales ou faire connaître les vôtres.

Pour connaître l'association Soliha située à proximité : <https://soliha.fr/soliha-pres-de-chezvous/>

## LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES :

12 millions de français ont froid chez eux, ou peinent à payer leurs factures d'énergie dans 5,2 millions de passoires thermiques.

La précarité énergétique concerne les ménages vivant dans des passoires énergétiques, ceux qui sont en situation d'effort énergétique excessif, et ceux qui déclarent avoir régulièrement froid à leur domicile, du fait de restrictions volontaires liées à leur situation financière, ou du fait de leurs conditions d'habitat. D'après ces indicateurs, 5,6 millions de ménages seraient en précarité énergétique en France, dont 2,3 millions de ménages modestes. Cela représente 20,4 % des ménages.

Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité de thermique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et des loyers, on constate que de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens où ne parviennent pas à chauffer leur logement correctement. Selon le Médiateur de l'énergie, le nombre de ménages déclarant avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement sont passés de 14 % en 2020, à 20 % en 2021.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour plus de renseignements.

Elodie Fumet  
Romain Biessy  
Paule Ablitzer

# LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023

## LES AVIS DE LA CSF

1/5

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) détaille les propositions du gouvernement pour les dépenses relevant du budget de la sécurité sociale au cours de l'année.

Le PLFSS 2023 a été présenté en Conseil des Ministres le 26 septembre 2022. Il comprend cinq volets de mesures phares, à savoir : renforcer le virage préventif, améliorer l'accès à la santé, mieux financer les modes d'accueil du jeune enfant, construire la société du bien vieillir chez soi et lutter contre la fraude sociale.

Chaque année, La Confédération Syndicale des Familles, en tant qu'association familiale, est auditionnée par le Sénat pour recueillir son positionnement sur les mesures proposées dans le PLFSS.

Cette note présente donc les mesures prévues par le PLFSS et les avis de La CSF.

### 1 – RENFORCER LE VIRAGE PRÉVENTIF

#### - Proposer des rendez-vous de prévention aux âges clés

Il s'agira plus spécifiquement :

- Chez les adultes de 20-25 ans, de renforcer la prévention primaire en élargissant à tous la consultation de santé sexuelle, ainsi que de favoriser un comportement favorable à la santé (lutte contre les addictions, alimentation saine ...)

Il est notamment question d'élargir le dépistage sans ordonnance à d'autres infections sexuellement transmissibles (ex : chlamydia, trachomatis, gonococcie...) et pour les moins de 26 ans, leur prise en charge à 100 %.

- Chez les adultes de 40-45 ans, de prévenir l'apparition de maladies chroniques telles que le cancer, le diabète ou les maladies cardio-vasculaires ;

- Chez les adultes de 60-65 ans, de repérer l'apparition des premières fragilités ou de la perte d'autonomie.

#### Avis de La CSF...

Mieux prévenir les risques à des âges décisifs de la vie ne peut être que salué, cependant ces mesures posent un débat de fond plus global : qui a accès à ces soins ? Le risque en étant seulement incitatif est qu'une partie de la population n'est pas accès à cette offre de service. Par ailleurs, La CSF se questionne : comment seront informés les usagers ? Et par qui ?

- Il est également nécessaire de renforcer la prévention sur les questions de santé, et notamment de santé sexuelle, auprès des moins de 20 ans.

- La CSF propose également un dépistage pour les personnes entre 25 et 45 ans, durant cette période le PLFSS 2023 ne propose aucune prévention ou consultation.

- La prise en charge à 100 % pour les moins de 26 ans pour le dépistage est une avancée, cependant pourquoi n'est-il plus pris en charge à 100 % pour les personnes âgées de plus de 26 ans ?

#### - Faciliter l'accès à la contraception d'urgence pour les femmes majeures

Afin de faciliter l'accès à la contraception hormonal d'urgence, il est proposé d'élargir à toutes les femmes majeures une prise en charge intégrale par l'assurance maladie sans condition de prescription médicament.

#### Avis de La CSF...

La CSF salue la prise en charge intégrale par l'assurance maladie de la « pilule du lendemain ». Par ailleurs, l'utilisation de cette contraception d'urgence doit également s'accompagner de :

- Prévention en santé sexuelle, notamment chez les jeunes, car celle-ci ne doit pas remplacer la contraception quotidienne.

- Dépistage car l'utilisation de la contraception d'urgence implique des rapports sexuels non protégés, et la possibilité de transmettre des infections sexuellement transmissibles. (Ce qui peut nécessiter un traitement préventif comme la prEP)

Dans une démarche de coresponsabilité, La CSF souhaite également que les questions relevant des modalités de contraception masculine soient prises en compte dans le projet de loi.

## LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023 LES AVIS DE LA CSF

2/5

### - Simplifier l'accès à la vaccination en multipliant les opportunités vaccinales

Le PLFSS prévoit d'élargir le nombre de professionnels de santé habilités à prescrire et administrer les vaccins, notamment aux pharmaciens, aux infirmiers et aux sages-femmes.

Par ailleurs, le PLFSS compte lutter contre le tabagisme. L'indexation de la fiscalité sur l'évolution des prix permettra d'éviter toute baisse des prix réels des produits du tabac, qui pourrait conduire à une hausse de la consommation.

#### Avis de La CSF...

Pour lutter contre le tabagisme, la CSF préconise le renforcement du travail de prévention et le renforcement de l'accompagnement réel des personnes en situation d'addiction. L'augmentation progressive du prix du tabac représente sans doute un frein à la consommation, mais il ne combat pas l'addiction.

## 2 - AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ

Aujourd'hui, on compte environ 6 millions de français sans médecin traitant, et 4 millions vivant dans un désert médical.

### - Capitaliser sur les mesures d'urgences prises cet été

En Juillet 2022, le Ministre de la Santé et de la prévention a donné l'instruction aux Agences régionales de Santé (ARS) de déployer les recommandations de « la mission flash » pendant l'été.

Parmi ces recommandations, on retrouve par exemple, « réguler les admissions avec un triage paramédical à l'entrée » des urgences, « régulation préalable systématique » par le standard téléphonique du Samu, « revaloriser le travail de nuit ». C'est ce qui est appelé la « boîte à outils ».

Le PLFSS 2023 prévoit d'élargir cette boîte à outils en 2022 et 2023, et les mesures prises en été pour faciliter le recrutement des médecins libéraux régulateurs vont être pérennisées.

#### Avis de La CSF...

La situation dans les établissements de santé se dégradent, et les hôpitaux publics comme privés se retrouvent en grande difficultés. Le prolongement de la « mission flash » n'est pas une réponse à la hauteur des besoins.

La CSF propose que le financement de la sécurité sociale 2023 serve à des mesures pérennes, et non des mesures partielles et ponctuelles.

### - Reconquérir du temps soignant dans tous les territoires

#### • Création d'une 4<sup>ème</sup> année de consolidation au diplôme d'études spécialisées de médecine générale

Cette année supplémentaire de troisième cycle permettra d'aligner la formation des médecins généralistes sur le même modèle que l'ensemble des autres spécialités.

#### • Rénover la vie conventionnelle

Un cadre sera clarifié, coordonné et homogène pour l'ensemble des professionnels de santé conventionnés.

#### • Simplifier et renforcer la coordination de l'installation des professionnels de santé

Le gouvernement souhaite harmoniser les dispositifs d'aide à l'installation des médecins libéraux. Les territoires seront également incités à généraliser le déploiement de guichets uniques pour répondre aux jeunes médecins souhaitant s'installer en libéral.

### - Remettre l'éthique au cœur du système de santé

Au cours des dernières années, le recours à l'intérim des professions de santé s'est accru, mais celui-ci engendre une déstabilisation des services et des équipes. Le PLFSS compte renforcer la régulation de l'intérim en début de parcours après l'obtention du diplôme.

### - Favoriser l'accès à l'innovation en sécurisant le financement des médicaments de thérapie innovante

Pour que les médicaments de thérapies innovantes soient accessibles, le PLFSS 2023 prévoit de lever la contrainte financière sur les établissements, en partageant le risque de financement entre l'entreprise et l'assurance maladie. Ce modèle repose toujours sur une négociation entre l'industriel et le comité responsable de la tarification des produits de santé, mais en y adjoignant deux paramètres importants : l'étalement des paiements, et le paiement

## LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023 LES AVIS DE LA CSF

3/5

en fonction des résultats de vie réelle. <sup>1</sup>



### Avis de La CSF...

Les usagers du système de santé souhaitent un accompagnement en santé tout au long de leur vie, et les services de santé de proximité et le médecin traitant (et médecin référent) répondent à ce besoin.

Pourtant aujourd'hui, on compte 6 millions de français sans médecin traitant, et 4 millions de français vivant dans un désert médical. Par conséquent, nous tirons deux constats :

- Des attentes insatisfaisantes en matière de délais de rendez-vous et d'accès aux soins dans certains territoires,
- Une moindre perspective de carrière pour les professionnels de santé.

Les réponses apportées par l'Etat dans le PLFSS 2023 sont insuffisantes au regard des enjeux et de l'évolution de l'offre de service et de la démographie. L'idée d'une incitation forte des médecins à s'installer dans les déserts médicaux voir à les obliger (dans les premières années d'exercices) par exemple se posent.

Par ailleurs, La CSF alerte sur les conditions salariales des professionnels de santé.

Beaucoup d'entre-deux se sont tournés vers l'interim, ce qui a impliqué une déstabilisation des services et des équipes.

Améliorer les conditions de travail, les conditions salariales en revalorisant et reconnaissant la profession impliquera une meilleure prise en charge des usagers, et une continuité dans le parcours de soins.

### 3 – CONSTRUIRE UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Renforcer les aides à destination des familles monoparentales

- Revaloriser l'allocation de soutien familial

A partir du mois de novembre, l'Allocation de Soutien Familial sera revalorisée, son montant passera de 123,54 € à 185,33 € par mois et par enfant.

- Aider financièrement les familles monoparentales à faire garder leurs enfants âgés de 6 à 12ans.

Le PLFSS prévoit également d'étendre le complément de libre choix du mode de garde (CMG ) jusqu'au 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales.

- Le partage de la prestation du complément de mode de garde en cas de garde alternée de l'enfant.

Le PLFSS prévoit que chacun des parents d'un enfant en résidence alternée puisse bénéficier du CMG <sup>2</sup> « emploi direct ». Auparavant, seul le parent allocataire pouvait bénéficier du CMG.

### Avis de La CSF...

La CSF salue ces mesures en direction des familles monoparentales, mais la revalorisation de l'ASL ainsi que l'extension du CMG restent insuffisantes. Elles ne correspondent toujours pas aux réalités des familles monoparentales.

A titre d'exemple, peu de familles bénéficient de l'ASL, seulement celles qui vivent seul, résident en France et reçoivent une pension inférieure à 122.93 € par mois.

<sup>1</sup> Les données observationnelles d'un médicament, c'est-à-dire les données concernant l'utilisation, l'efficacité ou la tolérance d'un produit de santé en pratique courante est également appelés « en vie réelle ». ( Voir le guide méthodologique de la HAS : Études en vie réelle pour l'évaluation des médicaments et dispositifs médicaux (has-sante.fr) )

<sup>2</sup> Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Il s'agit d'une prise en charge partielle de la rémunération d'une assistante maternelle agréée. Le montant de la CMG varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de votre enfant et vos ressources.

## LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023 LES AVIS DE LA CSF

4/5

### - Diminuer les coûts pour accéder aux modes d'accueil du jeune enfant

- La réforme du mode de calcul du CMG « emploi direct » : plus d'équité dans l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant

Contrairement au crèche, qui prend en compte proportionnellement le nombre d'heures d'accueil et les ressources des familles dans le reste à charge, le recours à un assistant maternel reste trop élevé pour beaucoup de parents.

La réforme du mode de calcul du CMG emploi direct permettra à partir de 2025, de rendre l'accueil par un assistant maternel aussi accessible que la crèche, en harmonisant le reste à charge entre ces deux modes d'accueil.

#### Avis de La CSF...

Harmoniser le reste à charge entre deux modes d'accueil du jeune enfant, en rendant plus accessible le recours à un assistant maternel, est salué par La CSF. Les familles doivent pouvoir bénéficier d'une offre de service variée, répondant à leurs besoins.

Par ailleurs, La CSF constate que le gouvernement choisit d'axer sa politique vers le recours aux assistants maternels, mais ne compte pas investir davantage pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), comme les crèches.

Au regard des difficultés dans ces structures d'accueil collectives comme notamment la pénurie de personnel, la réponse gouvernementale, par un arrêté ministériel, est d'autoriser l'embauche de non-diplômés dans les crèches.

La CSF, en tant que membre du collectif « pas de bébés à la consigne » et association de défense des familles, demande une revalorisation salariale des professionnels de la petite enfance, et qu'ils soient formés pour répondre aux besoins du jeune-enfant mais aussi des parents.

### - Simplifier la délivrance des indemnités journalières au moment de l'arrivée d'un enfant

Les parents en congé parentale bénéficient d'indemnités journalières versées par l'assurance maladie, mais celles-ci peuvent être versées avec retard en raison des délais de transmission des éléments de salaires.

Avec le PLFSS 2023, l'employeur versera au salarié une somme au moins égale aux indemnités journalières dues par l'assurance maladie. Les employeurs seront, ensuite, remboursés par l'assurance maladie.

### - Transférer le financement des indemnités liées au congé maternité à la branche famille

Le PLFSS 2023 propose de transférer à la CNAF une partie de la prise en charge financière des IJ au titre du congé maternité.

Actuellement, les dépenses d'IJ au titre du risque maternité sont financées par la branche maladie, donc il est proposé que celle-ci soit transféré à la branche famille.

#### Avis de La CSF...

L'arrivée d'un enfant implique des dépenses supplémentaires, et beaucoup d'incertitudes pour les jeunes parents, la proposition de garantir le versement d'indemnités journalières sans retard est saluée par La CSF.

Par ailleurs, le transfert des Indemnités Journalières au titre du congé maternité à la branche famille implique plusieurs questionnements :

- Comment désormais justifier le congé maternité à son employeur, si ce n'est plus l'assurance maladie qui s'en charge ?
- L'accouchement doit-il être considéré comme un acte médical ou non ? Les femmes, après l'accouchement, sont pourtant impactées physiquement et psychologiquement.

## 4 – RENFORCER LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

### - Une forte progression du financement des politiques de soutien à l'autonomie en 2023

En 2023, l'objectif global de dépenses (OGD) augmenterait respectivement de 5,1 % pour la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Environ 1,5 milliards de financement supplémentaires consacré au secteur médico-social en 2023.

### - Construire la société du bien vieillir chez soi

- Mieux valoriser le financement des services proposant des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap

## LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2023 LES AVIS DE LA CSF

5/5

La réforme de la tarification des soins à domicile permet aux personnes qui le souhaitent de continuer de vivre et vieillir chez elles. Le gouvernement a décidé de consacrer 240 millions au financement de cette réforme d'ici 2030. Le PLFSS 2023 précise les conditions de la collecte des informations nécessaires à la tarification des services, la fiabilisation et au contrôle de ces données.

- **Lutter contre l'isolement en ajoutant deux heures de lien social par semaine dans les plans d'aide à la perte d'autonomie**

Le PLFSS 2023 prévoit le financement de 2 heures supplémentaires d'accompagnement au lien social pour les personnes éligibles à l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), organisé par les « aides à domicile ».

- **Faire des EHPAD des lieux de vie plus surs et plus médicalisés**

- **Renforcer la présence de soignants auprès des résidents**

Le PLFSS 2023 prévoit de recruter 50 000 professionnels soignants dans les EHPAD. (Infirmiers et aides-soignants).

- **Lutter contre les dérives de certains acteurs**

Au regard des dérives dans certains EHPAD, le PLFSS 2023 prévoit des mesures pour récupérer les financements publics détournés en garantissant des sanctions financières, et d'élargir les compétences des autorités administratives en terme de contrôle

- **Bâtir une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap**

Le PLFSS 2023 compte :

- poursuivre l'investissement en faveur de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap et le développement de l'école inclusive ;
- rattraper le retard et proposer des solutions nouvelles en direction de publics prioritaires ;

- poursuivre des mesures spécifiques concernant l'autisme et les troubles du neuro développement.

### Avis de La CSF...

Il nous apparaît impossible de construire une société du « bien vieillir chez soi » si les professionnels du secteur d'aide à domicile ne bénéficient pas de meilleures conditions professionnelle et salariale.

## 5 – LUTTER CONTRE LES ABUS ET LA FRAUDE SOCIALE

- **Accélérer la lutte contre la fraude**

- **L'ampleur et la pluralité des formes de la fraude sociale invitent à renforcer les dispositifs de contrôle**

Le PLFSS 2023 a trois priorités pour lutter contre la fraude, dont : améliorer la prévention et la détection des fraudes, mieux sanctionner la fraude des professionnels de santé, accroître le rendement et l'effectivité du recouvrement des créances.

- **Des systèmes d'information plus performants qui vont permettre de limiter les risques de fraude**

Parmi les grands chantiers prioritaires, figurent notamment :

- Le dispositif de ressources mensuelles (DRM) qui permet de connaître la situation en temps « quasi-réel » des assurés grâce à la prise en compte des salaires et des revenus.
- La prescription électronique qui se déploiera à partir de 2024, pour prévenir contre les fausses ordonnances ou faux certificats.
- Enfin, l'accès au fichier des comptes bancaires (FICOBA) de la Direction générale des finances publiques, pour lutter contre les fraudes à l'identité bancaire.

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ

### 9 JUIN 2022

1/3

**Présents :** Aymerit Mayela Mohammed, Carole Damien, Hamza Madi, Germaine Chaussande, Chantal Bex, Jacques Masse, Aloisio Bianca, Mélanie Collot-Bouchard, Michel Guillevin, Isabelle Marre, Johan Jousseau, Charlotte Barre

#### 1<sup>ER</sup> TEMPS : TOUR DE TABLE – PRÉSENTATION DE JACQUES MASSE, NOUVEAU MEMBRE, MILITANT DE L'UD 69 DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

#### 2<sup>ÈME</sup> TEMPS : RETOUR SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT « REPRÉSENTANT D'USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ »

Le 30 Mai 2022, La Confédération Syndicale des Familles (CSF) a envoyé le dossier de renouvellement de l'agrément santé. Il était possible de transmettre des fiches complémentaires présentant des initiatives liées à la santé localement. Une fiche des actions santé de La CSF Rhône Alpes Auvergne a été transmise.

Pour réaliser la demande de renouvellement, nous avons pris en compte : les résultats des enquêtes auprès des représentants d'usagers (RU) (recensement + leurs réalités), les comptes rendus de leurs missions, les comptes rendus des groupes de travail « RU », les comptes rendus du secteur famille/santé et également le travail réalisé par le secteur conso sur l'alimentation et la santé, l'environnement et la santé...

#### 3<sup>ÈME</sup> TEMPS : RETOUR SUR LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS D'USAGERS CSF

Le questionnaire a été transmis aux représentants d'usagers CSF dans le cadre du renouvellement d'agrément « santé ». 13 RU de La CSF issus de 10 départements ont répondu. La quasi-totalité des répondants siègent dans les commissions des usagers.

Les RU ont relevé plusieurs points positifs, à savoir :

- La connaissance du fonctionnement du système de santé,
- La collaboration entre la direction et les représentants

d'usagers,

- Améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge des patients

Concernant les points négatifs, ils ont soulevé :

- Une charge de travail trop important
- Manque de reconnaissance du rôle des RU
- Manque de collaboration avec la direction
- L'impact du Covid 19 sur l'exercice du RU

#### Echanges :

- Plusieurs membres estiment que la charge de travail d'un RU n'est pas trop importante. A Montpellier et Nantes, les RU participent à 4 réunions par an, et à cela s'ajoute les commissions.

En fonction de la situation personnelle du représentant d'usager, s'il est retraité ou salarié, la charge de travail peut être jugé importante, et les sollicitations peuvent être de plus en plus nombreuses.

- A Nantes, depuis la certification de l'établissement et l'arrivée de la gestionnaire de risque, les relations avec les directions sont de mieux en mieux. A Montpellier également, la certification a permis d'améliorer les choses, malgré la dépendance avec les médecins.

- Parmi les répondants au questionnaire, un RU déclare habiter en Isère (38), pourtant, Jacques Masse recense les RU de la région Rhône Alpes et n'avait pas recensé de RU dans ce département.

Il est donc nécessaire que La CSF Nationale et l'UD soit en lien régulier pour mettre à jour le mailing list « RU ».

- Les membres ont également abordé les représentations des RU CSF à l'UDAF, et leurs rôles.

- A Marseille, l'UD a peu de moyens, et elle aimerait bien mobiliser des militants pour devenir des représentants d'usagers CSF.

#### 4<sup>ÈME</sup> TEMPS : FORMATION « DEVENIR REPRÉSENTANTS D'USAGERS CSF »

Les objectifs sont que :

- Les RU CSF renouvèlent leur mandat

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ 9 JUIN 2022

2/3

- Les bénévoles de La CSF deviennent représentants d'usagers

Que faire ?

- Utiliser les outils existants « Devenir RU à La CSF »
- Renforcer l'accompagnement de La CSF Nationale auprès du réseau
- Organiser une ou plusieurs formations sur le rôle d'un RU et/ou comment le devenir ?

### Echanges :

- La formation « devenir représentant d'utilisateur » doit aborder différentes problématiques.

France Assos Santé organise déjà une formation obligatoire auprès des RU, donc celle organisée par La CSF ne doit pas faire doublon. FAS verse 100€ à chaque participant à la formation obligatoire.

- La CSF a des spécificités et peut organiser des formations complémentaires à la FAS.
- Les membres déclarent que le recrutement des RU est complexe, peu de militants veulent s'engager, malgré un intérêt pour santé.
- Quand un représentant d'utilisateur siège au sein des commissions des usagers, il doit représenter tous les usagers.
- La solution pour recruter se trouve via les liens entre UD et RU.

### 5<sup>ÈME</sup> TEMPS : FORMATION AVEC L'UNAFAM SUR LA SANTÉ MENTALE

Aux derniers secteurs, les membres ont souhaité que La CSF Nationale organise une formation sur la santé mentale avec l'UNAFAM.

Après plusieurs échanges téléphoniques avec des représentants de l'UNAFAM, nous avons convenu d'organiser une formation de « sensibilisation au trouble psychique » animée par un bénévole de l'UNAFAM. Celle-ci est gratuite. Elle s'organisera en deux temps, un premier temps pour informer sur les troubles psychiques, et un deuxième temps sur l'accompagnement proposé par l'UNAFAM.

L'UNAFAM proposait que l'on organise cette formation en Corrèze, en présentiel à Brive la Gaillarde, mais cela

ne convient pas forcément au secteur.

### 6<sup>ÈME</sup> TEMPS : REPRÉSENTATION DE LA CSF À LA COFACE – PRÉSENTATION BENOIT MENARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La CSF siège à la COFACE au titre de l'UNAF, Benoit Menard est représentant et Johan Jousseume, suppléant. La COFACE souhaite réellement que la France soit représentée au sein de l'Europe.

- Une première rencontre a eu lieu au mois de mars, et une seconde mi-Juin, qui n'a pas encore eu lieu.
- Cette représentation aide à la compréhension des enjeux européens sur les questions de politiques familiales. La COFACE aborde :
  - La question relevant de la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, d'ailleurs, l'Etat français a trois ans pour se mettre en conformité avec le droit européen sur cette question.
  - Le congé parental attractif qui doit prendre en compte les avancées sociales et sociétales. Elle constate notamment que les familles veulent plus d'enfants, qu'elles en n'ont, en réalité, ce qui s'explique notamment par la politique d'accueil et par la précarité de l'emploi.

- Des projets peuvent être pensés au niveau européen, car des financements sont, sans doute, possibles.

- La Fondation Abbé Pierre va d'ailleurs financer La CSF sur un projet intitulé « Rêves collectifs d'évasion », qui aborde notamment la mobilité. La CSF pourrait organiser un colloque et un événement d'ampleur, et percevoir des financements européens.
- La question de la petite-enfance et de la périnatalité est un axe de travail qui pourrait être important à aborder, et qui pourrait percevoir des fonds.

### 7<sup>ÈME</sup> TEMPS : PROPOSITION D'UNE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FAS

Le 30 Juin l'AG de FAS va élire les membres du conseil d'administration. Le CA se compose de :

- 7 binômes désignés par chacun des collèges. Pour le collège famille, l'UNAF sera automatiquement choisie.
- 9 binômes d'administrateurs issus des unions régionales

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ

### 9 JUIN 2022

3/3

- ET 27 binômes élus sur profession de foi.

Ces binômes élus sur profession de foi auront donc un mandat d'une durée de 3 ans renouvelable. Le titulaire doit être un bénévole et le suppléant peut-être un bénévole ou un salarié. ET ils doivent être issus de la même association.

Par conséquent, les membres de La CSF ont souhaité échanger sur une proposition de candidat et titulaire.

- Peu de membres souhaite être candidat au CA de FAS, car ils sont déjà titulaires ou suppléants d'instances. Jacques Masse est titulaire du HCFEA, Carole Damien est suppléante. Chantal Bex est suppléante d'ID A LIM.

Finalement, les membres ont convenu la proposition d'Hamza Madi au Conseil d'Administration de France Assos Santé en tant que titulaire, et Charlotte Barre, en tant que suppléante. Projet de compte rendu de secteur

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ

### 8 OCTOBRE 2022

1/3

Le compte-rendu sera modifié et validé à la prochaine réunion de secteur.

Présents : Mélanie Collot Bouchard, Isabelle Marre, Michel Guillevin, Carole Damien, Jackie Giroud, Sylvie Bruand, Charlotte Barre

Excusés : Chantal Bex, Jacques Masse, Germaine Chaus-sande, Céleste Momillon, Hamza Madi

#### ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SECTEUR DU 9 JUIN 2022

Quelques modifications ont été apportées. Le dernier compte rendu sera renvoyé au secteur.

#### RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT « REPRÉSENTANT D'USAGER DU SYSTÈME DE SANTÉ » ET DES CANDIDATURES DES REPRÉSENTANTS D'USAGERS CSF DANS LES COMMISSIONS DES USAGERS (CDU)

Le dossier de renouvellement d'agrément a été envoyé le 30 mai. Il est en train d'être traité par la Commission Nationale d'agrément de septembre. Celui-ci permet à La CSF que des bénévoles/ militants deviennent représentant d'usagers (RU) dans un établissement de santé, et de siéger dans différentes instances.

Une note a été envoyée au réseau pour les informer du renouvellement des candidatures des RU dans les commissions des usagers. Les dates limites de dépôt des dossiers sont variables d'une région à l'autre.

##### Les échanges :

- La charge de travail d'un RU est variable, cela dépend de son investissement et de sa présence ou non dans les instances. S'il siège seulement dans la commission des usagers, elle se déroule 4 fois par an, mais les plaintes et réclamations doivent aussi être traitées au cours de l'année.

- A Marseille, ils ont souhaité présenter des candidatures au sein des RU.

- Les représentants d'usagers doivent participer à la formation obligatoire organisée par France Assos Santé (FAS) « RU en avant ! » Cela a été mis en place depuis 2/3 ans.

- FAS verse également 100 € à chaque participant à la formation obligatoire « RU en avant », le titulaire et le suppléant doivent participer à cette formation. D'autres formations sont organisés par FAS. Les motivations personnelles du candidat sont aussi demandées.

- Beaucoup de RU de La CSF siègent dans les instances via le mandat UDAF, dans certains territoires les candidatures des RU sont remontées à l'UDAF, elle organise même des réunions par secteur. Dans certains territoires, les problématiques de la santé sont peu soulevés par les UD.

- Dans le Bas-Rhin, les représentants d'usagers CSF traitent beaucoup de contentieux, et rencontrent les usagers via la maison des usagers (un lieu d'accueil et d'écoute). Un panel de services est proposé.

#### RELANCE DU GROUPE DE TRAVAIL « REPRÉSENTANTS D'USAGERS CSF »

##### Objectifs :

- Mobiliser les représentants d'usagers CSF (anciens et nouveaux)
- Mutualiser les expériences et les problématiques
- Recruter de nouveaux représentants d'usagers CSF
- Recenser les problématiques, les dysfonctionnements, et les attentes de La CSF Nationale

##### Les échanges :

- Avant de réorganiser un groupe de travail avec les RU CSF, il faut faire un travail de recensement dès que les candidatures dans les CDU seront validées par l'ARS. Courant décembre.

- Nous avons convenu d'organiser ce groupe de travail 2 fois par an.

- Il est important que les représentants d'usagers soient d'abord en contact avec l'UD et/ou la section (avec l'UR pour la région AURA), et ensuite avec La CSF Nationale.

- Aux Assises de rentrée, un atelier a été organisé pour mutualiser les pratiques et les façons de faire, il pourrait être intéressant de créer un onglet dans l'extranet pour que les RU puissent partager et échanger les informations.

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ

### 8 OCTOBRE 2022

2/3

#### A faire :

- Un travail de recensement des RU auprès des UD/UR et sections courant décembre.
- Organiser 2 temps d'échanges par an
- Créer un onglet dans l'extranet

#### RETOUR SUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FOND NATIONAL DE LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ (FNDS)

Les membres du secteur ont eu des difficultés à comprendre le but des appels à projets et leurs mises en place concrètes.

#### Récapitulatif des appels à projets :

La majorité des subventions que reçoit La CSF Nationale a pour but de financer ces missions en tant que « tête de réseau » accompagnant les structures locales. Contrairement au projet « Rêve collectif d'évasion » financé par la Fondation Abbé Pierre où une partie de la subvention est reversée aux structures locales, le potentiel financement de l'appel à projet du FNDS n'est pas reversé aux UD ou sections.

#### Déroulement :

- Des lettres d'intention portant sur 3 projets dans le domaine de la santé ont été proposées et validées par le Bureau Confédéral, et envoyées au Fond National de Démocratie en Santé (FNDS). La CSF Nationale a demandé 80 000€ par projet.
- Deux projets ont été retenus, et par la suite, les cerfa ont été envoyés au FNDS.
- Le FNDS n'a pas encore décidé de financer ou non les projets. Il informera La CSF entre mi et fin Octobre 2022.

Le projet 1 est porté par le secteur consommation. Il s'intitule : Accompagner les usagers du système de santé des quartiers populaires dans leurs réclamations et litiges sur les dossiers de santé ; sensibiliser ces publics à leurs droits effectifs d'usagers.

#### Et les objectifs sont les suivants :

- Accueillir et accompagner les familles des quartiers populaires dans leurs insatisfactions, réclamations et litiges sur les sujets santé y compris jusqu'à l'accompagnement sur d'éventuels contentieux dans nos perma-

nences sur tout le territoire

- Sensibiliser ces familles à leurs droits en matière de santé en formant nos salariés et militants et en informant les familles sur l'accès aux dispositifs de santé et de prévention existants

- Lutter ainsi contre le non-recours en matière de santé et inciter les familles à prendre leur place à part entière au sein du système de santé

Le projet 2 s'intitule : Être pionnière sur le lien entre santé mentale et précarité. Rechercher, former et apporter des solutions.

#### Et les objectifs sont les suivants :

- Accompagner concrètement les familles sur les questions de santé mentale
- Sensibiliser l'ensemble des familles sur les risques liés à la santé mentale
- Renforcer la connaissance des politiques publiques sur le sujet « santé mentale et précarité »
- Créer de la documentation accessible à toutes les familles, les associations locales de La CSF et les partenaires
- Orienter les familles vers des services compétents et les bons interlocuteurs
- Former et prévenir les professionnels sur l'attitude à avoir en cas de refragilisation d'une situation, l'attitude et les pratiques les plus appropriées, en fonction de la personne, de sa souffrance et de ses troubles
- Détecter et évaluer le potentiel morbide, voire suicidaire d'une personne et y apporter une réponse adaptée.

#### Les échanges :

- D'après les retours des structures locales CSF, il existe de nombreux liens entre santé mentale et précarité, c'est pourquoi le développement des formations sur ces questions sont importantes. La maladie mène à la précarité, et inversement, la précarité mène à la maladie.

Par exemple, les bénévoles rencontrent des familles qui ont de nombreuses difficultés (administratives ou de gestion, des femmes battues...). La question qui se pose donc : comment orienter ces personnes ?

- Le dernier objectif pose question aux membres du secteur, à savoir : « détecter et évaluer le potentiel

## SECTEUR FAMILLE/SANTÉ

### 8 OCTOBRE 2022

3/3

morbide, voire suicidaire d'une personne et y apporter une réponse adaptée ». Le bénévole ne peut pas et ne doit pas émettre de diagnostic ni être intrusif auprès des familles. Les bénévoles ne sont pas des professionnels de santé. Attention à ne pas tomber dans la morale !

- L'objectif de cet appel à projet est de sensibiliser les militants, bénévoles et salariés aux problématiques liées à la santé mentale. Les membres demandent de recevoir les appels à projets en amont, pour qu'ils puissent émettre des avis.

- Un colloque sur la santé mentale devra être organisé.

Dans plusieurs territoires, de nombreuses actions sur le dispositif « M'T dents » ont été organisées. A titre d'exemple, l'UD Côte d'Or a co-organisé une action avec la CPAM sur ce dispositif.

M'T dents : l'Assurance Maladie offre, tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste aux enfants dès l'âge de 3 ans et aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans.

### MISE EN PLACE D'UNE FORMATION AVEC L'UNAFAM SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ MENTALE

Au dernier secteur, nous avons décidé d'organiser une formation sur les troubles psychiques avec l'UNAFAM. Celle-ci s'organisera en Novembre, et sera animée par un bénévole de l'UNAFAM, Claude Grammont.

#### Le programme est le suivant :

- Représentations sur les maladies psychiques
- Constats et données sur la maladie psychique : nombre de personnes concernées, 1<sup>ère</sup> cause d'invalidité...
- Qu'est-ce que la maladie psychique ?
- Origine de la maladie : le modèle bio-psycho-social
- Présentation des maladies psychiques, de leurs symptômes et de leur prise en charge
- Définition du handicap psychique (législation)
- Distinction handicap psychique/handicap mental
- Manifestations du handicap psychique et impact dans la vie quotidienne

Il est important de pouvoir comparer le handicap mental et psychique, l'UNAFAM pourra nous éclairer sur cette problématique.

### PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) 2023

Une note récapitulative du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 a été présentée au secteur famille/santé. L'objectif était de formuler des propositions et revendications sur ce projet de loi. Elles seront ensuite portées lors de l'audition auprès du Sénat.

Le PLFSS 2023 propose 5 mesures phares : renforcer le virage préventif, améliorer l'accès à la santé, construire un nouveau service public de l'accueil du jeune enfant, renforcer la politique de soutien à l'autonomie, lutter contre la fraude fiscale. Les propositions et revendications se trouvent dans le document intitulé « Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 : les avis de La CSF ». (Voir ci-joint le document modifié)

Hors réunion : le point « construire un nouveau service public de l'accueil du jeune enfant » a été abordé lors de la commission du HCFEA du 29/09 auquel Jacques MASSE, notre nouveau représentant, a assisté. Nous sommes en attente de la présentation définitive.

#### Conclusion :

#### Envoi aux membres du secteur :

- Le power point de présentation de la réunion de secteur du 8 octobre 2022,
- Le compte rendu de secteur du 9 juin modifié,
- Le compte rendu de secteur du 8 octobre 2022 (des modifications pourront être apportées)
- La proposition de questionnaire à destination du réseau pour recenser les problématiques liées à l'utilisation de l'Espace Numérique de Santé (ENS) (des modifications pourront être apportées).

# QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ (ENS) 8 MOIS APRÈS SON OUVERTURE

L'espace numérique de santé est un dispositif numérique permettant de centraliser les données de santé de son titulaire afin de le rendre accessible aux professionnels de santé. Celui-ci a été mis en place à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, et il remplace le Dossier Médical Partagé. (DMP) Dans ce cadre-là, La CSF Nationale avait organisé deux formations ayant pour but de présenter son utilisation, échanger sur la protection des données numériques en santé et du positionnement de La CSF face à ce nouveau dispositif.

Après plusieurs de mois de mise en place, La CSF Nationale souhaite recueillir les avis, les choix et les difficultés rencontrées concernant l'utilisation de l'ENS, via le questionnaire ci-dessous.

Ces résultats permettront de faire un premier état des lieux de ce nouveau dispositif et de porter des suggestions et propositions auprès des pouvoirs publics.

Le questionnaire est à renvoyer aux adresses mails suivantes :

[jjousseau@la-csf.org](mailto:jjousseau@la-csf.org) et [cbarre@la-csf.org](mailto:cbarre@la-csf.org)

Par ailleurs, si vous avez des besoins de formations liés à l'utilisation de cet outil et des interrogations sur la protection des données et ces limites, n'hésitez pas à nous contactez !

## QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ (ENS) 8 MOIS APRÈS SON OUVERTURE

Connaissez-vous l'Espace Numérique de Santé (ENS) ?  
 OUI  NON

Avez-vous reçu le courrier électronique envoyé par l'assurance maladie informant de la mise à disposition de l'ENS et les modalités de son fonctionnement ?  
 OUI  NON

Avez-vous accepté l'ouverture de l'Espace Numérique de Santé ?  
 OUI  NON

Pourquoi ? .....

Si non, avez-vous rencontré des difficultés à vous opposer à l'ouverture ?  
 OUI  NON

Si oui, lesquelles ? .....

Avant la création de l'ENS, aviez-vous le Dossier Médical Partagé (DMP) ?  
 OUI  NON

Est-ce que vos données numériques de santé dans le DMP ont été transférées dans l'ENS ?  
 OUI  NON

Avez-vous déjà utilisé l'Espace Numérique de Santé (ENS) ?  
 OUI  NON

Si oui, pour quelles occasions ? (Partage de documents, messagerie santé, agenda médical...) .....

Avez-vous rencontré des difficultés quant à l'utilisation de ce nouvel outil ?  
 OUI  NON

Si oui, lesquelles : .....

Est-ce qu'un professionnel de santé vous a informé de ce dispositif ou a souhaité l'utiliser ?  
 OUI  NON

Si oui, pour quelles occasions ? .....

Attention ! Si vous êtes bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français, et si vous ne vous êtes pas opposé à l'ouverture de l'Espace Numérique de Santé, il a été créé automatiquement !

Quelles sont les suggestions que vous proposez pour améliorer l'ENS ? .....

EN  
ATTENTE

BONNE NOUVELLE!  
LA CONSTRUCTION DE  
VOTRE LOGEMENT  
SOCIAL DÉBUTE  
D'ICI SIX MOIS!



Bésot



ORIGINAUX  
CES HLM!

OUI ! COMME ÇA,  
LE DESIGN EST  
RACCORD AVEC  
L'SOLATION  
THERMIQUE DES  
LOGEMENTS!



---

[www.la-csf.org/](http://www.la-csf.org/)



[LaConfederationSyndicaledesFamilles/](https://www.facebook.com/LaConfederationSyndicaledesFamilles/)



[twitter.com/la\\_csf](https://twitter.com/la_csf)

---

La Confédération Syndicale  
des Familles

53, rue Riquet 75019 Paris

Tél. : 01 44 89 86 80

[contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)